## الجمهورية الجزائرية الديـمقراطية الشـعبية République Algérienne Démocratique et Populaire وزارة التعليم العـالـي و الـبحث العـلمـي Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



## Avis aux Etudiants <u>Congé Académique exceptionnel: 2019/2020</u>

En application de l'arrêté 633 du 26/08/2020, nous informons les étudiants souhaitant suspendre leurs études durant l'année universitaire 2019/2020, pour une **raison exceptionnelle** (*Fatigue psychologique, Manque de moyens pour suivre les enseignements, ...)*, qu'ils peuvent déposer une demande de congé académique exceptionnel.

## Procédure à suivre :

Les demandes doivent être déposées exclusivement en ligne du dimanche 27 septembre au jeudi 01 Octobre 2020 à travers le lien suivant :

http://univ-bejaia.dz/conge

NB/ Les étudiants déclarés abandons le 1 er s emestre de l'année universitaire 2019-2020 n'ont pas le droit de bénéficier du congé académique exceptionnel.

Fait le 24/09/2020

